



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le cinq avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire. Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D\_2023\_04\_35

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

Date de convocation du conseil : 31 mars 2023

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette

Mme CHASTEL Ita a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Objet : Acceptation du legs de M. CASCALES.

Secrétaire de séance : Monsieur DEMESSEMAKERS Olivier

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que M. CASCALES Jacques, décédé le 12 octobre 2022, a légué au profit de la Commune d'Aignes, aux termes de son testament olographe, déposé en l'Etude de Me BERNADET Marion, Notaire à Roquefort (40), une somme de 5 000 € conditionnée par l'entretien et le fleurissement, au moins deux fois par an (Toussaint et Août) de la tombe de son grand-père Henri CHETANEAU, décédé en décembre 2018 et « Mort pour la France », située au cimetières d'Aignes.

Une déclaration de succession sera à souscrire, à charge de la commune pour un montant de 200 € (la délivrance du legs restant à charge de l'héritier).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTTE** le legs dans les conditions fixées

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, en cas d'empêchement, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 05/04/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 13/04/2023



Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN